



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de CHEYNE (Michelle), COOPER (Barbara T.), ROBARDEY-EPPSTEIN (Sylviane), MARTIN (Roxane), « Établissement du texte », *Méodrames*, Tome V, volume I, 1811-1814, PIXERÉCOURT (René-Charles Guilbert de), p. 491-492

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10554-1.p.0491](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10554-1.p.0491)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2020. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte ici publié selon le protocole expliqué dans la « Note sur la présente édition » en tête de ce tome est établi d'après l'édition *princeps* (Paris, Barba, 1812, 76 p. in-8°).

Il subsiste trois manuscrits pour *Le Petit Carillonneur*. Le premier, autographe, est conservé par la SHML (1 cahier relié et paginé, daté 1<sup>er</sup> juillet-24 septembre 1812, 115 x 175 mm, 68 f° écrits r°, corr. v°, boîte n° 6, pièce n° 69). Nous donnons pour ce manuscrit tout ce qui diffère du texte de base. Dans la mesure où il comporte de nombreux passages supprimés lors d'un premier travail de correction, nous signalons aussi le texte lisible sous les biffures. Lorsqu'un mot n'a pas pu être déchiffré, ce qui est rarement le cas, nous l'avons simplement indiqué par cette mention : « [mot illisible] ». Les remaniements les plus significatifs concernent la suppression de scènes construites autour du niais, qui vont dans le sens d'un allègement du comique. Ces passages, ainsi que les variantes avec l'édition, sont introduits dans nos notes par le sigle MsA.

Les deux autres manuscrits sont conservés au département des manuscrits de la BnF sous la cote NAF 2970. Le premier d'entre eux (1 cahier relié et paginé, 60 f° écrits r°-v° [f° 1-60]) correspond à l'exemplaire fourni par le théâtre au bureau de la censure, puis retourné au théâtre après son examen. Il comporte la signature de Dubois, directeur du théâtre de la Gaîté, la date d'autorisation de la censure (16 octobre 1812) et celle du permis de représenter (23 novembre 1812). Sur la couverture figure également cette annotation du censeur : « à la charge de retrancher les passages indiqués acte 1<sup>er</sup>, scène 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> et acte 2<sup>e</sup>, scène 1<sup>re</sup> ». Ce manuscrit (identifié dans nos notes par le sigle MsC) présente donc les passages supprimés par la censure, que nous avons signalés dans nos notes par cette indication : « biffé de la main du censeur ». D'autres ratures ont été portées sur le texte pendant les répétitions, peut-être aussi après les premières représentations (voir notre « Présentation »). Comme pour MsA, ces suppressions vont dans le sens d'un allègement

du comique ; Pixérécourt a une nouvelle fois coupé quelques scènes et répliques initialement attribuées au personnage du niais. Le second manuscrit détenu par la BnF (1 cahier relié et paginé, 14 f<sup>o</sup> écrits r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> [f<sup>o</sup> 61-74]) est une copie de l'acte 3. Il donne un texte conforme à MsC, moins ses ratures. Dans la mesure où il ne présente aucune variante avec l'autre manuscrit, nous ne l'avons pas pris en compte dans notre appareil critique.

*Le Petit Carillonneur* a fait l'objet d'une seconde édition chez Barba en 1812. D'un format plus réduit que la première (72 p. in-8°), elle présente un texte écourté de quelques scènes et offre des variantes à certains endroits des dialogues. Cette édition donne sans nul doute la version du texte corrigé par Pixérécourt à l'issue des représentations du *Petit Carillonneur*. Les scènes et répliques manquantes correspondent le plus souvent à celles qui apparaissent biffées sur MsC. Ses variantes avec le texte de base ont été signalées dans nos notes par le sigle : Éd-1812(2).

Notre appareil critique a été bâti dans le respect de la genèse du *Petit Carillonneur*. Le lecteur trouvera ainsi, sous le sigle MsA, une première version, bien plus copieuse que celle retenue dans l'édition *princeps*, rédigée par l'auteur dans son cabinet de travail. Cette version a été corrigée une première fois par Pixérécourt, qui a raturé de longs passages sur son manuscrit. MsC donne une version identique à MsA, moins ses ratures. Sur MsC figurent deux types de corrections : celles exigées par la censure et celles effectuées pendant les répétitions. Notre texte de base correspond le plus souvent à la version de MsC, amputée de ses ratures. Éd-1812(2) donne enfin une version raccourcie de quelques scènes et répliques.

Aucun matériel musical n'a été conservé pour *Le Petit Carillonneur*. Les interventions de l'orchestre sont toutefois indiquées, sous la forme de numéros, dans la marge de MsC pour l'acte III uniquement. Il nous a semblé utile de les porter à la connaissance du lecteur, qui pourra facilement comprendre la fonction dramatique de la musique par son simple emplacement au cœur du texte ; elle intervient en complément des grands effets scéniques par l'intermédiaire desquels Pixérécourt a introduit le surnaturel dans son mélodrame. Ces indications musicales ont été reproduites, et placées en note de bas de page dans notre édition.